

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Communauté de Communes des Vosges du Sud**

**Numéro SIRET : 20006906000016**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE GIROMAGNY**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET PRINCIPAL**

**ANNEE 2018**

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.19 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.20	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.22	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.24	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.26	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.27	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.29	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.30	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.31	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.33	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.34	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.35	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.36	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions		X
p.37	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.38	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.40	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.41	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.45	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.46	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.47	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 90052	Communauté de Communes des Vosges du Sud BUDGET PRINCIPAL	BP 2018
---------------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	15 358
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	97,80	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	26,76	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	17,83	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2017.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 170 339,48	10 061 990,97
+	+	+
<b>R</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	
<b>E</b>		
<b>P</b>	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)  (si excédent) 2 010 680,42
<b>O</b>	=	=
<b>R</b>	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	10 170 339,48  12 072 671,39

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 567 936,74	2 886 203,01
+	+	+
<b>R</b>	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	139 994,42  450 000,00
<b>E</b>		
<b>P</b>	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)  (si solde positif) 628 271,85
<b>O</b>	=	=
<b>R</b>	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	3 336 203,01  3 336 203,01
<b>TOTAL</b>		
TOTAL DU BUDGET (4)	13 506 542,49	15 408 874,40

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
- (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	972 126,99	0,00	1 000 836,12		1 000 836,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 631 459,73	0,00	2 840 149,00		2 840 149,00
014	Atténuations de produits	1 192 254,79	0,00	1 690 331,30		1 690 331,30
65	Autres charges de gestion courante	2 508 083,51	0,00	3 191 834,30		3 191 834,30
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 303 925,02</b>	<b>0,00</b>	<b>8 723 150,72</b>		<b>8 723 150,72</b>
66	Charges financières	207 156,41	0,00	196 005,02		196 005,02
67	Charges exceptionnelles	1 700,00	0,00	3 150,00		3 150,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	130 000,00		3 000,00		3 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 642 781,43</b>	<b>0,00</b>	<b>8 925 305,74</b>		<b>8 925 305,74</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			325 940,27		325 940,27
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	886 158,35		919 093,47		919 093,47
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>886 158,35</b>		<b>1 245 033,74</b>		<b>1 245 033,74</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 528 939,78</b>	<b>0,00</b>	<b>10 170 339,48</b>		<b>10 170 339,48</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

10 170 339,48

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	10 000,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 465 747,27	0,00	2 458 783,30		2 458 783,30
73	Impôts et taxes	4 449 019,66	0,00	5 033 686,00		5 033 686,00
74	Dotations, subventions et participations	1 976 469,65	0,00	1 665 379,00		1 665 379,00
75	Autres produits de gestion courante	43 573,16	0,00	39 897,20		39 897,20
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>8 944 809,74</b>	<b>0,00</b>	<b>9 207 745,50</b>		<b>9 207 745,50</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	21 117,44	0,00	50,00		50,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)			130 000,00		130 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>8 965 927,18</b>	<b>0,00</b>	<b>9 337 795,50</b>		<b>9 337 795,50</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	54 548,30		724 195,47		724 195,47
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>54 548,30</b>		<b>724 195,47</b>		<b>724 195,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 020 475,48</b>	<b>0,00</b>	<b>10 061 990,97</b>		<b>10 061 990,97</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

2 010 680,42

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

12 072 671,39

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

520 838,27

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	122 875,00	33 511,20	80 182,60		113 693,80
204	Subventions d'équipement versées	30 398,00	0,00	568 920,00		568 920,00
21	Immobilisations corporelles	394 896,13	42 446,66	272 735,00		315 181,66
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	1 359 074,44	64 036,56	476 272,00		540 308,56
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 907 243,57</b>	<b>139 994,42</b>	<b>1 398 109,60</b>		<b>1 538 104,02</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	44 126,00		44 126,00
16	Emprunts et dettes assimilées	369 293,77	0,00	371 505,67		371 505,67
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	30 000,00		30 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>369 293,77</b>	<b>0,00</b>	<b>445 631,67</b>		<b>445 631,67</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 276 537,34</b>	<b>139 994,42</b>	<b>1 843 741,27</b>		<b>1 983 735,69</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	54 548,30		724 195,47		724 195,47
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>54 548,30</b>		<b>724 195,47</b>		<b>724 195,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 331 085,64</b>	<b>139 994,42</b>	<b>2 567 936,74</b>		<b>2 707 931,16</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

628 271,85

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 336 203,01

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	883 506,26	0,00	668 901,00		668 901,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>883 506,26</b>	<b>0,00</b>	<b>668 901,00</b>		<b>668 901,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	376 929,79	0,00	654 002,00		654 002,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	234 156,07	0,00	318 266,27		318 266,27
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		450 000,00	0,00		450 000,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>611 085,86</b>	<b>450 000,00</b>	<b>972 268,27</b>		<b>1 422 268,27</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 494 592,12</b>	<b>450 000,00</b>	<b>1 641 169,27</b>		<b>2 091 169,27</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			325 940,27		325 940,27
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	886 158,35		919 093,47		919 093,47
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>886 158,35</b>		<b>1 245 033,74</b>		<b>1 245 033,74</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 380 750,47</b>	<b>450 000,00</b>	<b>2 886 203,01</b>		<b>3 336 203,01</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 336 203,01

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

520 838,27

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 000 836,12		1 000 836,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 840 149,00		2 840 149,00
014	Atténuations de produits	1 690 331,30		1 690 331,30
65	Autres charges de gestion courante	3 191 834,30		3 191 834,30
66	Charges financières	196 005,02	0,00	196 005,02
67	Charges exceptionnelles	3 150,00	0,00	3 150,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 000,00	919 093,47	922 093,47
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		325 940,27	325 940,27
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>8 925 305,74</b>	<b>1 245 033,74</b>	<b>10 170 339,48</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

10 170 339,48

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	44 126,00	54 548,30	98 674,30
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	371 505,67	0,00	371 505,67
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
19	Moins-Values de cession		669 647,17	669 647,17
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	113 693,80	0,00	113 693,80
204	Subventions d'équipements versés	568 920,00	0,00	568 920,00
21	Immobilisations corporelles (6)	315 181,66	0,00	315 181,66
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	540 308,56	0,00	540 308,56
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	30 000,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>1 983 735,69</b>	<b>724 195,47</b>	<b>2 707 931,16</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

628 271,85

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 336 203,01

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 458 783,30		2 458 783,30
73	Impôts et taxes	5 033 686,00		5 033 686,00
74	Dotations, subventions et participations	1 665 379,00		1 665 379,00
75	Autres produits de gestion courante	39 897,20	0,00	39 897,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50,00	724 195,47	724 245,47
78	Reprises sur amortissements et provisions	130 000,00	0,00	130 000,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>9 337 795,50</b>	<b>724 195,47</b>	<b>10 061 990,97</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

2 010 680,42

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

12 072 671,39

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	654 002,00	0,00	654 002,00
13	Subventions d'investissement	668 901,00	0,00	668 901,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	450 000,00	0,00	450 000,00
28	Amortissements des immobilisations		919 093,47	919 093,47
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		325 940,27	325 940,27
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>1 772 903,00</b>	<b>1 245 033,74</b>	<b>3 017 936,74</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

318 266,27

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 336 203,01

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>972 126,99</b>	<b>1 000 836,12</b>	
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à amén:	103 555,38	110 000,00	
60611	Eau et assainissement	3 816,04	7 206,00	
60612	Énergie - Électricité	55 408,51	114 632,00	
60621	Combustibles	13 038,63	17 787,00	
60622	Carburants	2 096,92	2 400,00	
60623	Alimentation	5 916,87	4 800,00	
60624	Produits de traitement	266,50	158,00	
60628	Autres fournitures non stockées	4 195,07	8 201,00	
60631	Fournitures d'entretien	19 306,17	19 350,00	
60632	Fournitures de petit équipement	6 742,95	11 185,00	
60636	Vêtements de travail	370,40	215,00	
6064	Fournitures administratives	13 229,79	10 541,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques	4 915,00	5 300,00	
6067	Fournitures scolaires	26 542,33	26 896,00	
6068	Autres matières et fournitures	6 323,28	10 755,00	
611	Contrats de prestations de services	10 873,04	18 894,00	
6132	Locations immobilières	520,20	0,00	
6135	Locations mobilières	12 964,38	39 774,00	
614	Charges locatives et de copropriété	526,32	332,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	15 486,43	11 796,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	2 858,04	1 518,00	
615231	Entretien et réparations voiries	2 872,95	2 016,00	
61551	Matériel roulant	1 728,36	3 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	8 368,11	11 000,00	
6156	Maintenance	40 000,00	47 352,00	
6161	Assurance multirisques	26 115,39	7 182,07	
6168	Autres primes d'assurance	33 882,29	2 817,93	
617	Etudes et recherches	42 590,00	28 260,00	
6182	Documentation générale et technique	2 222,99	1 512,00	
6184	Versements à des organismes de formation	11 100,00	1 400,00	
6188	Autres frais divers	2 085,01	4 140,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 009,39	850,00	
6226	Honoraires	10 311,81	13 786,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 100,00	0,00	
6228	Divers	2 242,47	0,00	
6231	Annonces et insertions	8 611,21	2 500,00	
6232	Fêtes et cérémonies	7 000,00	11 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	148,84	150,00	
6237	Publications	7 656,58	4 800,00	
6238	Divers	4 801,14	3 000,00	
6241	Transports de biens		40,00	
6247	Transports collectifs	191 612,41	225 000,00	
6251	Voyages et déplacements	14 087,95	6 000,00	
6257	Réceptions	1 027,99	500,00	
6261	Frais d'affranchissement	5 432,66	5 400,00	
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	29 850,00	
627	Services bancaires et assimilés	1 331,58	500,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	80 000,00	79 028,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 002,37	30 355,12	
6284	Redevances pour services rendus	8 662,24	6 107,00	
62875	Aux communes membres du GFP	70 959,81	28 000,00	
62876	A un GFP de rattachement	65,01	100,00	
62878	A d'autres organismes	19 810,16	3 800,00	
6288	Autres services extérieurs	6 401,62	8 650,00	
63512	Taxes foncières	10 934,40	11 000,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)		0,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 631 459,73</b>	<b>2 840 149,00</b>	

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	70 000,00	86 260,00	
6218	Autre personnel extérieur	301 100,00	284 280,00	
6331	Versement de transport	22 806,77	24 320,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 535,00	6 964,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	37 382,71	40 192,00	
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	4 027,21	4 288,00	
64111	Rémunération principale	1 117 558,03	1 179 507,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	21 986,64	25 898,00	
64118	Autres indemnités	144 716,39	180 262,00	
64131	Rémunérations	195 416,09	268 183,00	
64162	Emplois d'avenir	19 076,31	20 924,00	
64168	Autres emplois d'insertion	16 044,57	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	261 422,47	268 616,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	313 867,66	323 576,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 400,00	12 188,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	48 549,10	80 047,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	3 033,00	3 500,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 751,30	3 860,00	
64731	Versées directement	9 622,08	12 028,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	9 800,00	
6478	Autres charges sociales diverses	12 164,40	5 456,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 192 254,79</b>	<b>1 690 331,30</b>	
739118	Autres reversements de fiscalité	178 499,79	106 760,00	
739211	Attributions de compensation	1 003 294,00	1 550 705,30	
739221	FNGIR	10 461,00	10 461,00	
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercom		22 405,00	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 508 083,51</b>	<b>3 191 834,30</b>	
6531	Indemnités	136 000,00	86 681,00	
6532	Frais de mission	300,00	500,00	
6533	Cotisations de retraite	5 200,00	3 720,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	10 600,00	11 904,00	
6535	Formation	4 083,51	4 083,51	
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	900,00	
6542	Créances éteintes	7 000,00	10 220,00	
6553	Service d'incendie		700 613,00	
65548	Autres contributions	1 900 000,00	1 880 636,79	
65738	Autres organismes publics	113 900,00	119 300,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	330 000,00	373 276,00	
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>	<b>7 303 925,02</b>	<b>8 723 150,72</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>207 156,41</b>	<b>196 005,02</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	211 234,80	199 251,15	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-4 078,39	-3 629,46	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		383,33	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>1 700,00</b>	<b>3 150,00</b>	
6714	Bourses et prix	500,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	1 200,00	3 150,00	
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements et aux provisions (d)(6)</b>	<b>130 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnem	130 000,00	0,00	
6866	Dotations aux prov. pour dépréciation des éléments financi		3 000,00	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>		<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>7 642 781,43</b>	<b>8 925 305,74</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>325 940,27</b>	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>886 158,35</b>	<b>919 093,47</b>	
<b>6811</b>	<b>Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles</b>	<b>886 158,35</b>	<b>919 093,47</b>	

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	886 158,35	1 245 033,74	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	886 158,35	1 245 033,74	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	8 528 939,78	10 170 339,48	

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

10 170 339,48

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	10 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	10 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 465 747,27	2 458 783,30	
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	1 733 500,47	1 734 836,30	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	20 000,00	12 038,00	
70632	A caractère de loisirs	19 000,00	20 000,00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social	139 900,00	150 400,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	229 000,00	221 510,00	
7078	Autres marchandises	21,60	1 629,00	
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	320 411,20	313 983,00	
70875	Par les communes membres du GFP	2 112,00	2 090,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente	1 802,00	2 297,00	
73	Impôts et taxes	4 449 019,66	5 033 686,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 494 670,00	3 659 840,00	
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	551 339,00	447 168,00	
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	80 073,00	55 964,00	
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	48 805,00	51 427,00	
73211	Attribution de compensation		745 514,00	
7328	Autres fiscalités reversées	273 775,66	73 410,00	
7336	Droits de place	357,00	363,00	
74	Dotations, subventions et participations	1 976 469,65	1 665 379,00	
74124	Dotation d'intercommunalité	274 141,00	274 141,00	
74126	Dotation de compensation des groupements de communes	367 631,00	367 631,00	
7461	DGD	22 000,00	0,00	
74718	Autres	38 000,00	47 432,00	
7472	Régions	100,00	160,00	
7473	Départements	6 667,65	0,00	
74758	Autres groupements	85 000,00	104 290,00	
7478	Autres organismes	701 000,00	460 627,00	
748313	Dotation compensation de la réforme de la taxe profession	53 352,00	53 352,00	
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe profession	949,00	0,00	
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionne	291 000,00	250 000,00	
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)		4,00	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo		212,00	
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	105 129,00	107 530,00	
7488	Autres attributions et participations	31 500,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	43 573,16	39 897,20	
752	Revenus des immeubles	37 328,00	39 897,20	
758	Produits divers de gestion courante	6 245,16	0,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>8 944 809,74</b>	<b>9 207 745,50</b>	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	21 117,44	50,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		15,00	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	21 117,44	35,00	
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (5)		130 000,00	
7815	Reprises sur prov. pour risques et charges		130 000,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>8 965 927,18</b>	<b>9 337 795,50</b>	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	54 548,30	724 195,47	
7768	Neutralisation des amort. des subventions d'équipement ve		669 647,17	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a.	54 548,30	54 548,30	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>54 548,30</b>	<b>724 195,47</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>9 020 475,48</b>	<b>10 061 990,97</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

	+
RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 010 680,42
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 072 671,39

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	122 875,00	80 182,60	
2031	Frais d'études	116 375,00	70 037,00	
2051	Concessions et droits similaires	6 500,00	10 145,60	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	30 398,00	568 920,00	
204132	Départements - Bâtiments et installations		116 480,00	
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations		364 095,00	
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	30 398,00	88 345,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	394 896,13	272 735,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 000,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	1 352,00	141 900,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con	12 914,13	65 474,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		501,00	
21735	Installat° générales, agencements, aménagements des con		0,00	
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques		300,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements div	50 000,00	0,00	
2182	Matériel de transport		0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	51 000,00	17 600,00	
2184	Mobilier	209 030,00	6 140,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	55 600,00	40 820,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 359 074,44	476 272,00	
2313	Constructions	1 359 074,44	400 000,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		76 272,00	
Total des dépenses d'équipement		1 907 243,57	1 398 109,60	
13	Subventions d'investissement		44 126,00	
1318	Autres		44 126,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	369 293,77	371 505,67	
1641	Emprunts en euros	369 293,77	371 505,67	
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	
27	Autres immobilisations financières		30 000,00	
274	Prêts		30 000,00	
276358	Autres groupements		0,00	
Total des dépenses financières		369 293,77	445 631,67	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		2 276 537,34	1 843 741,27	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	54 548,30	724 195,47	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	54 548,30	724 195,47	
13911	Etat et établissements nationaux	19 046,40	19 046,40	
13912	Régions	3 778,38	3 778,38	
13913	Départements	12 434,10	12 434,10	
139141	Communes membres du GFP	2 000,00	2 000,00	
139151	GFP de rattachement	466,67	466,67	
139158	Autres groupements	291,67	291,67	
13916	Autres établissements publics locaux	1 553,85	1 553,85	
13918	Autres	14 977,23	14 977,23	
198	Neutralisations amortissements subventions d'équipement v		669 647,17	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		54 548,30	724 195,47	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 331 085,64	2 567 936,74	



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

+	
RESTES A REALISER 2017 (11)	139 994,42
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	628 271,85
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 336 203,01</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre C24 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	883 506,26	668 901,00	
1313	Départements		13 122,00	
13141	Communes membres du GFP		16 083,00	
1318	Autres	878 086,28	568 132,00	
1331	Dotations d'équipement des territoires ruraux	5 419,98	71 564,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		883 506,26	668 901,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	611 085,86	972 268,27	
10222	F.C.T.V.A.	376 929,79	654 002,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	234 156,07	318 266,27	
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	
27	Autres immobilisations financières		0,00	
276358	Autres groupements		0,00	
Total des recettes financières		611 085,86	972 268,27	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		1 494 592,12	1 641 169,27	
021	Virement de la section de fonctionnement		325 940,27	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	886 158,35	919 093,47	
28031	Amortissements des frais d'études	2 036,42	5 652,26	
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	693,46	343,04	
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	44 271,83	44 271,83	
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	611 871,56	608 566,69	
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	11 131,48	16 465,62	
2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations	9 599,80	9 599,80	
28051	Concessions et droits similaires	1 973,88	11 796,68	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 052,20	1 052,20	
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	12 341,74	12 341,74	
281311	Hôtel de ville	47 793,51	47 793,51	
281318	Autres bâtiments publics	36 546,63	36 546,63	
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons	934,24	1 876,88	
28138	Autres constructions	1 465,35	1 465,35	
28141	Bâtiments publics	12 293,00	12 293,00	
28145	Installations générales, agencements et aménagements	7 435,91	7 435,91	
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	14 979,34	15 365,62	
28152	Installations de voirie	1 138,97	1 138,97	
281561	Matériel roulant	367,53	0,00	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		367,48	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 226,31	4 465,44	
281731	Bâtiments publics	2 254,07	2 254,07	
281735	Installations générales, agencements, aménagements cons	2 256,96	2 470,20	
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	467,42	150,90	
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	1 368,55	1 507,56	
28182	Matériel de transport	3 328,35	3 328,65	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	19 737,51	23 235,46	
28184	Mobilier	22 008,21	34 694,85	
28188	Autres immobilisations corporelles	11 584,12	12 613,13	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	886 158,35	1 245 033,74	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	886 158,35	1 245 033,74	
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)	2 380 750,47	2 886 203,01	

	+
RESTES A REALISER 2017 (10)	450 000,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 336 203,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;  
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;  
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL**

**BP**

**2018**

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

	<b>IV</b>								
	<b>A1</b>								

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>												
<b>DEPENSES</b>												
Dépenses réelles												
Equipements municipaux (2)												
Equip. non municipaux (c/204) (3)												
Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>												
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>												

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>												
<b>RECETTES</b>												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Art (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
		Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt services urbains, environnement	Action économique	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL**

**BP**      **2018**

<b>IV - ANNEXES</b> <b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b> <b>DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>IV</b>  <b>A1.1</b>
---	------------------------------

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL**

**BP**      **2018**

<p><b>IV - ANNEXES</b></p> <p><b>ELEMENTS DU BILAN</b></p> <p><b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b></p> <p><b>DETAIL FONCTIONNEMENT</b></p>	<p><b>IV</b></p> <p><b>A1.1</b></p>
--	-------------------------------------

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



**Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL**

**BP**

**2018**

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	
<b>DETAIL INVESTISSEMENT</b>	
	<b>IV</b>
	<b>A1.2</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).  
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL**

**BP**

**2018**

<p><b>IV - ANNEXES</b></p> <p><b>ELEMENTS DU BILAN</b></p> <p><b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b></p> <p><b>DETAIL INVESTISSEMENT</b></p>	<p><b>IV</b></p> <p><b>A1.2</b></p>
--	-------------------------------------

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL** BP 2018

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.1</b>
<b>CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1999.  
 (2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).  
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6616, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 661B.

**Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL**

**BP**

**2018**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

**A2.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiei O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					7 382 314,59									
1641 Emprunts en euros (total)					7 382 314,59									
MON516420EUR	DEXIA CLF BANQUE	30/12/1999		01/04/2002	300 301,41 F			5,09	2,36693		A	X	N	A-1
MPH516349EUR	DEXIA CLF BANQUE	17/06/2002		01/10/2002	47 000,00 V			4,8	2,36677		X	X	N	A-1
451105065 82 K	Crédit Foncier de France	28/12/2006		30/07/2007	1 200 000,00 F			4,17	3,15924		X	X	N	A-1
201711-002-02	CREDIT MUTUEL	06/07/2007		31/03/2008	450 000,00 F			4,19	4,29764		A	X	N	A-1
201711-003-03	CREDIT MUTUEL	10/12/2007		31/12/2008	240 000,00 F			4,45	4,54941		A	X	N	A-1
MON516342EUR	DEXIA CLF BANQUE	13/03/2008		01/07/2008	750 000,00 F			4,19	4,3036		T	P	N	A-1
MON516352EUR	DEXIA CLF BANQUE	18/12/2008		01/02/2010	158 435,85 F			4,62	4,62189		A	X	N	A-1
AN096808	CAISSE D'EPARGNE F. COMTE	24/10/2014		25/01/2015	189 060,00 F			2,0	2,0		A	C	N	A-1
MON516340EUR	DEXIA CLF BANQUE	19/12/2014		01/01/2016	4 047 527,33 F			3,16	3,26806		T	C	N	A-1
<b>Total général</b>					7 382 314,59									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL**

**BP**

**2018**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

**A2.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		5 877 498,86				371 302,45	199 251,15	0,00	58 840,44
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 877 498,86				371 302,45	199 251,15	0,00	58 840,44
MON516420EUR	N	0,00		114 674,91	7,25	V	2,45514	8 704,38	203,22	0,00	4 045,43
MPH516349EUR	N	0,00		31 438,08	14,75	V	2,36677	1 492,97	0,00	0,00	179,67
451105065 92 K	N	0,00		948 000,00	39,00	F	3,15924	24 000,00	39 699,79	0,00	6 673,92
201711-002-02	N	0,00		300 000,00	19,17	F	4,29764	15 000,00	12 570,00	0,00	8 989,30
201711-003-03	N	0,00		160 000,00	19,92	F	4,54941	8 000,00	7 120,00	0,00	18,79
MON516342EUR	N	0,00		546 888,75	15,25	F	4,30356	26 129,88	22 819,64	0,00	5 454,95
MON516352EUR	N	0,00		120 668,94	14,08	F	4,62189	5 753,33	5 574,90	0,00	4 866,65
AN096808	N	0,00		132 335,00	6,00	F	2,0	18 905,00	2 846,70	0,00	2 117,36
MON516340EUR	N	0,00		3 523 493,18	20,25	F	3,26806	263 316,29	108 616,90	0,00	26 494,37
<b>Total général</b>		0,00		5 877 498,86				371 302,45	199 251,15	0,00	58 840,44

**Emprunts et Dettes au 01/01/2018**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régis à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

**IV**  
**A2.3**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de le charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Moment, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV  
 A2.4

Structure	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	9  100,00%  5 877 498,86					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>						
<b>(F) Autres types de structures</b>						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

<b>Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>A2.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

**IV**  
**A2.5**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
	Taux payé		Taux reçu (7)		Produits c/768						Avant opération de couverture
	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index			Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	
<b>Total</b>											

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux  
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.  
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.  
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant initial de la dette</b>	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>Dettes restantes</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

<b>CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>		<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :		
<b>Procédure d'amortissement</b> <b>(linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée</b> <b>(en années)</b>

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Prov. pour risques et charges (2)	3 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Aide à l'immobilier d'entreprises	3 000,00	03/04/2018	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>3 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		426 053,97	426 053,97
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		371 505,67	371 505,67
1641	Emprunts en euros	371 505,67	371 505,67
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		54 548,30	54 548,30
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	54 548,30	54 548,30
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	426 053,97	139 994,42	D001 style="text-align: right;">628 271,85	1 194 320,24

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 899 035,74</b>	<b>III 1 899 035,74</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>654 002,00</b>	<b>654 002,00</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	654 002,00	654 002,00
276358	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>1 245 033,74</b>	<b>1 245 033,74</b>
28031	Amortissements des frais d'études	5 652,26	5 652,26
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	343,04	343,04
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	44 271,83	44 271,83
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	608 566,69	608 566,69
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	16 465,62	16 465,62
2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations	9 599,80	9 599,80
28051	Concessions et droits similaires	11 796,68	11 796,68
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 052,20	1 052,20
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	12 341,74	12 341,74
281311	Hôtel de ville	47 793,51	47 793,51
281318	Autres bâtiments publics	36 546,63	36 546,63
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	1 876,88	1 876,88
28138	Autres constructions	1 465,35	1 465,35
28141	Bâtiments publics	12 293,00	12 293,00
28145	Installations générales, agencements et aménagements	7 435,91	7 435,91
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	15 365,62	15 365,62
28152	Installations de voirie	1 138,97	1 138,97
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	367,48	367,48
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 465,44	4 465,44
281731	Bâtiments publics	2 254,07	2 254,07
281735	Installations générales, agencements, aménagements construct°	2 470,20	2 470,20
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	150,90	150,90
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 507,56	1 507,56
28182	Matériel de transport	3 328,65	3 328,65
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	23 235,46	23 235,46
28184	Mobilier	34 694,85	34 694,85
28188	Autres immobilisations corporelles	12 613,13	12 613,13
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	325 940,27	325 940,27

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 899 035,74</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>318 266,27</b>	<b>2 667 302,01</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 194 320,24
Ressources propres disponibles	IV	2 667 302,01
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6)</b>	<b>+ 1 472 981,77</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



<b>Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>BP</b>	<b>2018</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>9 337 795,50</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>0,00%</b>
---	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.  
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.  
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL**

BP

2018

**IV - ANNEXES**

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018**

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		13	2	15	11	0	11
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	2	0	2	2	0	2
Rédacteur principal 1° cl	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 1° cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 2° cl	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint animation principal 2° cl	C	2	2	4	0	0	0
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		15	6	21	20	0	20
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	0
Technicien	B	1	0	1	1	0	1
Technicien ppal 1° cl	B	2	0	2	2	0	2
Technicien ppal 2° cl	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	C	5	2	7	7	0	7
Adjoint technique principal 1° cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal 2° cl	C	4	4	8	8	0	8
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		7	5	12	11	0	11
Educateur jeunes enfants	B	1	0	1	1	0	1
Educateur principal jeunes enfants	B	5	0	5	5	0	5
ATSEM ppal 1° cl	C	0	1	1	1	0	1
ATSEM ppal 2° cl	C	0	4	4	4	0	4
Auxiliaire puériculture ppal 2° cl	C	1	0	1	0	0	0
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		1	0	1	0	0	0
Infirmier supérieur	B	1	0	1	0	0	0

**IV - ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018**

	<b>IV</b>
	<b>C1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		4	3	7	6	0	6
Bibliothécaire	A	1	0	1	1	0	1
Assistant de conservation	B	0	1	1	0	0	0
Adjoint patrimoine	C	1	1	2	2	0	2
Adjoint patrimoine principal 2° cl	C	2	1	3	3	0	3
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		1	6	7	7	0	7
Animateur	B	0	1	1	1	0	1
Animateur principal 1° cl	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint animation	C	0	5	5	5	0	5
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>41</b>	<b>22</b>	<b>63</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>55</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL**

**BP**

**2018**

**IV - ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018**

**IV**

**C1**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				218 540,76		
Adjoint animation	N	ANIM		42 450,00		CDD
Assistant maternel de jour	N	S		90 806,00		Autres
Auxiliaire puériculture	N	S		13 781,76		CDD
Adjoint technique	N	TECH		42 528,00		CDD
Chargé de mission	N	URB		28 975,00		CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>218 540,76</b>		

**Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL**

**2018**

**BP**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018**

**C1**

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (Indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (Indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1<sup>ème</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3\* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2017 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2017 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2017 (%)
Taxe d'habitation	18 185 000,00	3,748	12,390	0,000	2 253 122,00	3,748
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15 175 000,00	3,070	3,330	0,000	505 328,00	3,070
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	250 300,00	1,789	28,790	0,000	72 061,00	1,788
Cotisation foncière des entreprises	2 936 000,00	9,023	27,980	0,000	821 496,00	9,024
<b>TOTAL</b>	<b>36 546 300,00</b>	<b>3,855</b>			<b>3 652 007,00</b>	<b>4,753</b>

## IV – ANNEXES

IV

## ARRETES ET SIGNATURES

D2

Présenté par Monsieur le Président,  
A Giromagny, le 03/04/2018  
Monsieur le Président,

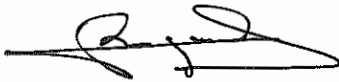
Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire,  
A Giromagny, le 03/04/2018

Nombre de membres en exercice : 38  
Nombre de membres présents : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
VOTES : Pour : 0  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2018

Les membres du Conseil Communautaire,

BRINGARD Jean-Pierre



DOLADILLE Yannick

BERGDOLL Chantal



METRAL Catherine

CHIPEAUX Dominique

RICHARD Odile



MAWROT Armand

GRISWARD Danielle

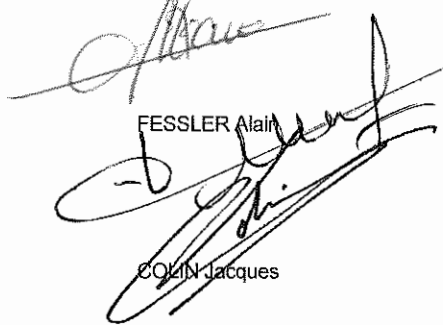
PICCINELLI André




MARIE Jean

PHILIPPON Chantal

GRISEY Hervé





FESSLER Alain

WURTZ Gérard

LEBEAU Isabelle

COLIN Jacques

ALLEMANN Emmanuelle

STEINBAUER Thierry

CODDET Christian

BONY Marie-Françoise

VALLOT Dominique

MBOUKOU Alphonse

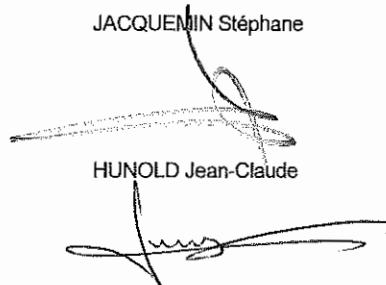
JACQUEMIN Stéphane

LEGUILLON Maurice

MEYER Gérard

HUNOLD Jean-Claude

KIEFFER Jean-François





PARROT Eric



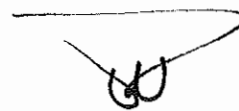
ZENTNER Bernard

ZAPPINI René



SIMONIN Guillaume

ROTH Daniel



TRAVERS Gérard



CHASSIGNET Marie-José



JACQUEY Marc

ILTIS Denis



RINGENBACH Sylvie



AFFHOLDER Luc

FOLTZER Blandine



HOTZ Eric



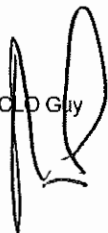
RIETZ Yves

DUPONT Louis

GENEVOIS Jeannine

NICOD Fabien

MICLO Guy



BETCOULLE Françoise



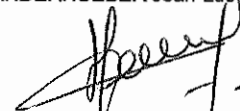
VALLVERDU Didier

CASTELEIN Nathalie



MONNIER Patrick

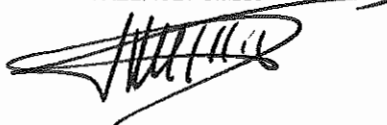
ANDERHUEBER Jean-Luc



ORIAT-BELOT Valérie

TREBAULT Claude

PARTY Claude



Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte-tenu de la transmission en Préfecture, le ..10/04/18.., et de la publication le ..10/04/2018.....

A ...Girromagny....., le ...10/04/2018..